

RAPPORT DE GESTION

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 31 MAI 2019

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019 en comparaison avec le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2018. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 9 juillet 2019, il a été approuvé par le comité d'audit le 10 juillet 2019 et il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 mai 2019 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2018.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers consolidés audités ont été établies conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Depuis le premier trimestre de 2019, la Société a pour monnaie de présentation le dollar américain (\$ US). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont libellés en dollars américains aux fins de présentation de l'information financière. Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, le taux de change moyen et le taux de change de clôture (équivalents en \$ US de 1 \$ CA) ont été respectivement de 0,7462 et de 0,7398, comparativement à 0,7786 et à 0,7719, respectivement, pour le deuxième trimestre de l'exercice 2018. Les symboles « \$ » et « \$ US » désignent le dollar américain, tandis que le symbole « \$ CA » désigne le dollar canadien.

Dans le présent rapport de gestion, « *EGRIFTA*^{MD} » réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que « *Trogarzo*^{MD} » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients souffrant d'infections par le VIH-1 multirésistantes aux médicaments.

Survol des activités

Nous sommes une société pharmaceutique spécialisée dans les traitements répondant à des besoins médicaux non satisfaits en offrant des thérapies spécialisées pour des personnes atteintes de conditions médicales orphelines, y compris les personnes infectées par le VIH.

Notre stratégie d'affaires consiste à accroître les revenus tirés de nos actifs actuels et futurs en Amérique du Nord et en Europe et à enrichir notre portefeuille de produits complémentaires, et ce, en mettant à profit notre expertise dans le développement de médicaments et notre savoir-faire en matière de commercialisation.

Notre premier produit, *EGRIFTA*^{MD} (tésamoréline pour injection), a été approuvé par la Food and Drug Administration (la « FDA ») des États-Unis en novembre 2010, par Santé Canada en mars 2015 et par COFEPRIS, agence de santé du Mexique, en mars 2016. Jusqu'à présent, *EGRIFTA*^{MD} est le seul traitement de réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie à avoir reçu une approbation. Nous avons établi une plateforme commerciale intégrée en vue de commercialiser *EGRIFTA*^{MD} aux États-Unis et au Canada.

En mars 2016, nous avons conclu une entente avec TaiMed Biologics, Inc. (« TaiMed ») en vue d'acquérir les droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et au Canada (l'« entente avec TaiMed »). En mars 2017, nous nous sommes entendus avec TaiMed afin d'inclure à la convention originale les droits de commercialisation de l'ibalizumab dans les pays de l'Union européenne et dans d'autres pays comme Israël, la Norvège, la Russie et la Suisse.

Trogarzo^{MD} est un anticorps monoclonal humanisé servant au traitement des infections au virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (ou « VIH-1 ») multirésistantes aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel. Trogarzo^{MD} a été approuvé par la FDA le 6 mars 2018 et est commercialisé aux États-Unis depuis le 30 avril 2018.

En Europe, la demande d'autorisation de mise en marché a été déposée auprès de l'Agence européenne des médicaments (European Medicines Agency, ou « EMA ») le 27 août 2018. Nous nous attendons à recevoir une recommandation du comité des médicaments à usage humain (Committee for Medicinal Products for Human Use, ou « CHMP ») à la fin de juillet 2019.

En février 2019, la Société a fait son entrée dans le développement de produits oncologiques par suite de l'acquisition de Katana Biopharma Inc. (« Katana »). Le 21 mai 2019, Katana a été d'abord absorbée par Theratechnologies Inc. et ensuite dissoute.

Mise à jour du plan d'affaires pour l'exercice 2019

Les revenus consolidés pour le trimestre clos le 31 mai 2019 se sont élevés à 15 609 000 \$, contre 9 598 000 \$ pour la période correspondante close le 31 mai 2018, ce qui représente une augmentation de 62,6 %.

Pour le semestre clos le 31 mai 2019, les revenus consolidés se sont élevés à 30 705 000 \$, contre 17 711 000 \$ pour la même période de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 73,4 %.

La croissance des revenus est essentiellement attribuable à l'augmentation des ventes de Trogarzo^{MD} qui se sont chiffrées à 6 970 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2019, en comparaison de 924 000 \$ pour la même période de l'exercice précédent et de 6 134 000 \$ pour le trimestre précédent de 2019, ce qui représente une hausse de 13,6 % sur trois mois.

En Europe, le processus en vue de l'obtention éventuelle de l'approbation de Trogarzo^{MD} par les autorités de réglementation se poursuit étant donné qu'au mois d'avril dernier, le Groupe consultatif scientifique, sous l'égide du CHMP, a émis une recommandation favorable à l'égard de Trogarzo^{MD}.

Le 24 mai 2019, la Société a annoncé qu'elle avait demandé et obtenu un délai supplémentaire d'un mois pour répondre aux questions relatives à l'établissement d'un registre post-approbation permettant la collecte de données à long terme sur les patients traités avec Trogarzo^{MD} (ibalizumab) en Europe. Les réponses à ces questions ont été soumises à la fin de juin 2019.

Si Trogarzo^{MD} est approuvé, des lots destinés au marché européen seront fabriqués par Wuxi Biologics. Les usines sises dans les villes de Wuxi et de Shanghai, en Chine, ont toutes deux reçu de l'EMA les attestations requises pour leurs bonnes pratiques de fabrication par suite d'inspections rigoureuses qui se sont déroulées en janvier 2019.

Le 4 mars 2019, la Société a annoncé que la Food and Drug Administration avait autorisé le protocole d'étude TMB-302 destiné à l'évaluation de la formulation de Trogarzo^{MD} présentée sous forme de solution injectable par voie intraveineuse lente.

Le 8 mars 2019, la Société a annoncé que les données présentées lors de la conférence intitulée *Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections* démontrent que Trogarzo^{MD} parvient à maintenir la suppression virale pendant 96 semaines.

Les ventes d'*EGRIFTA*^{MD} ont atteint 8 639 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2019, en comparaison de 8 674 000 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. La baisse légère des revenus tirés d'*EGRIFTA*^{MD} s'explique en partie par le fait qu'un plus grand nombre de patients sont désormais couverts par Medicaid et par d'autres régimes publics.

La progression des ventes d'*EGRIFTA*^{MD} devrait reprendre lorsque la nouvelle formulation du médicament, soit *EGRIFTA SV*^{MC} (anciennement connue sous l'appellation « formulation F4 »), sera lancée à l'automne 2019. Nous nous attendons à ce que les taux de remises diminuent à nouveau et que l'observance thérapeutique soit meilleure compte tenu des améliorations apportées à ce produit, comme le fait qu'il peut être conservé à la température ambiante, qu'il est offert sous forme de fiole à dose unique et que la quantité injectable et la taille de l'aiguille sont plus petites.

De plus, étant donné qu'*EGRIFTA*^{MD} n'est pas conseillé pour le traitement des patients atteints du VIH souffrant de stéatohépatite non alcoolique, les résultats positifs présentés le 1^{er} avril 2019 laissent croire que la tésamoréline, l'ingrédient actif d'*EGRIFTA*^{MD}, pourrait constituer une avenue prometteuse pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes atteintes du VIH.

Le 17 juin 2019, la Société a confirmé sa décision d'aller de l'avant avec le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes atteintes du VIH grâce à une nouvelle formulation protégée par un brevet valide jusqu'en 2033 aux États-Unis et jusqu'en 2034 dans les principaux marchés européens. Des études préliminaires ont permis d'établir qu'entre 100 000 et 300 000 personnes atteintes du VIH au total souffrent d'une stéatohépatite non alcoolique.

Par ailleurs, le 16 mai 2019, la Société a annoncé que sa plateforme d'oncologie ciblée avait donné des résultats positifs. Les résultats fondés sur les tests in vivo et in vitro menés sur les agents cytotoxiques utilisés actuellement combinés à notre peptide breveté démontrent les avantages potentiels de cette solution par rapport à l'emploi exclusif

d'agents cytotoxiques pour le traitement du cancer des ovaires et du cancer du sein triple négatif. Nous visons la progression la plus rapide possible des programmes afférents à ces deux indications (le cancer des ovaires et le cancer du sein triple négatif) afin de procéder à des essais cliniques chez les humains au cours du deuxième semestre de 2020 et d'obtenir des résultats en matière de preuve de concept environ douze mois plus tard.

Revenus

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 mai		Semestres clos les 31 mai	
	2019	2018	2019	2018
Ventes nettes générées par <i>EGRIFTA</i> ^{MD}	8 639	8 674	17 601	16 787
Ventes nettes générées par Trogarzo ^{MD}	6 970	924	13 104	924
Revenus	15 609	9 598	30 705	17 711

Les revenus consolidés pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019 ont augmenté respectivement de 62,6 % et de 73,4 % pour s'établir à 15 609 000 \$ et à 30 705 000 \$, en regard de 9 598 000 \$ et de 17 711 000 \$ pour les mêmes périodes closes le 31 mai 2018. La croissance des revenus au dernier trimestre en comparaison du même trimestre de l'exercice précédent témoigne de l'apport additionnel de Trogarzo^{MD}.

Coût des ventes

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, le coût des ventes s'est établi respectivement à 6 585 000 \$ et à 12 650 000 \$, contre 2 171 000 \$ et 3 875 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2018. Le coût des produits vendus s'est élevé à 5 346 000 \$ et à 10 156 000 \$, contre 1 594 000 \$ et 2 535 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation du coût des produits vendus est attribuable essentiellement au lancement de Trogarzo^{MD}.

Avant le troisième trimestre de 2018, le coût des ventes comprenait des redevances à payer aux termes de la convention visant la résiliation de notre entente de collaboration et de licence avec EMD Serono Inc. (« EMD Serono »). Au deuxième trimestre de 2018, les redevances versées à EMD Serono ont totalisé 450 000 \$. En juin 2018, nous avons versé un paiement intégral final de 23 850 000 \$ à EMD Serono, ce qui a permis à Theratechnologies de réaliser des économies grâce à la réduction des paiements futurs y compris les redevances.

Le paiement à l'égard du règlement de paiements futurs de redevances a été comptabilisé à titre d'autre actif dans l'état consolidé de la situation financière. Par conséquent, au cours du deuxième trimestre de 2019 et du semestre clos le 31 mai 2019, un amortissement de 1 221 000 \$ et de 2 442 000 \$, respectivement, a été enregistré relativement à cette transaction.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 2 285 000 \$ et à 4 812 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, comparativement à 1 897 000 \$ et à 3 801 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2018.

L'augmentation des frais de recherche et de développement est en grande partie attribuable aux activités liées à la conformité réglementaire et aux affaires médicales en Europe ainsi qu'à l'investissement dans la plateforme en oncologie. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la décision de la FDA de libérer Theratechnologies de ses derniers engagements postérieurs à l'approbation liés à *EGRIFTA*^{MD}.

Les frais de recherche et de développement couvraient également des activités liées aux affaires médicales visant à sensibiliser les médecins et les infirmières qui interagissent avec des patients vivant avec la souche VIH-1 multirésistante et la lipodystrophie, ainsi que les activités réglementaires comme le traitement de la soumission européenne relative à Trogarzo^{MD} et l'assurance qualité.

Frais de vente et de développement des marchés

Les frais de vente et de développement des marchés ont atteint 6 972 000 \$ et 12 420 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, contre 5 957 000 \$ et 11 271 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2018.

Les frais de vente et de développement des marchés comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles établie pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA*^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons comptabilisé une charge d'amortissement de 641 000 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019 et de 1 129 000 \$ pour le semestre clos le 31 mai 2019, comparativement à 415 000 \$ et à 793 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019 ont totalisé 1 784 000 \$ et 3 300 000 \$, comparativement aux montants de 1 279 000 \$ et de 2 481 000 \$ présentés pour les périodes correspondantes de l'exercice 2018.

L'augmentation des frais est essentiellement attribuable à la croissance de l'entreprise et aux différentes initiatives liées à l'intensification de nos activités en Europe.

Produits financiers

Les produits financiers, composés de produits d'intérêts, se sont établis à 292 000 \$ et à 627 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, comparativement à 77 000 \$ et à 157 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2018.

La hausse des produits financiers est attribuable à l'intérêt sur nos liquidités plus élevées.

Charges financières

Les charges financières se sont élevées à 1 449 000 \$ et à 2 552 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, contre 283 000 \$ et 439 000 \$ pour les périodes correspondantes de 2018. Les charges financières du deuxième trimestre de 2019 et du semestre clos le 31 mai 2019 comprennent principalement les intérêts de 834 000 \$ et de 1 646 000 \$, respectivement, versés sur les billets de premier rang convertibles émis le

18 juin 2019 alors qu'aucun intérêt n'avait été versé à cet égard au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les charges financières comprenaient également une charge de désactualisation, laquelle s'est chiffrée à 448 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2019 et à 805 000 \$ pour le semestre clos le 31 mai 2019, en regard de 189 000 \$ et de 413 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre de 2019, la charge de désactualisation visait essentiellement les billets de premier rang convertibles et l'obligation à long terme payable à TaiMed (voir la note 8 afférente aux états financiers intermédiaires). Auparavant, la charge de désactualisation portait sur l'obligation à long terme envers EMD Serono, qui a été réglée au cours du troisième trimestre de 2018.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019 s'est établi à 453 000 \$ et à 1 974 000 \$, comparativement à (819 000) \$ et à (2 424 000) \$ pour les périodes correspondantes de 2018. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges dont il est question ci-dessus, nous avons inscrit une perte nette de 3 174 000 \$, ou (0,04) \$ par action, pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, et une perte nette de 4 402 000 \$, ou (0,06) \$ par action, pour le semestre clos le 31 mai 2019, en comparaison d'une perte nette de 1 912 000 \$, ou (0,03) \$ par action, pour le trimestre clos le 31 mai 2018 et d'une perte nette de 3 999 000 \$, ou (0,05) \$ par action, par rapport au semestre clos le 31 mai 2018.

Situation financière

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2019, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 9 980 000 \$ et à 7 652 000 \$, comparativement à 2 840 000 \$ et à 3 128 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 9 970 000 \$ sur les flux de trésorerie. Ces variations comprennent une hausse de 5 435 000 \$ des clients et autres débiteurs et une augmentation de 1 359 000 \$ des stocks, qui découlent toutes deux de l'accroissement des ventes. Les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont également été influées par la diminution des créditeurs et charges à payer de 2 914 000 \$.

Au premier semestre de 2019, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 8 695 000 \$ sur les flux de trésorerie, comparativement à une incidence défavorable de 931 000 \$ pour la période correspondante de 2018.

Au 31 mai 2019, la trésorerie et les obligations totalisaient 43 062 000 \$, comparativement à 53 888 000 \$ au 30 novembre 2018. La baisse est attribuable essentiellement aux sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation dont il est question plus haut.

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars américains, sauf pour les montants par action)

	2019				2018			
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Revenus	15 609	15 096	13 983	13 523	9 598	8 113	10 034	8 718
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	5 346	4 810	3 516	3 325	1 594	941	1 110	1 037
Autres coûts liés à la production	18	34	14	91	127	(127)	816	170
Redevances		–	–	–	450	890	881	860
Amortissement de l'autre actif	1 221	1 221	1 221	1 221	–	–	–	–
Frais de recherche et de développement	2 285	2 527	2 063	2 130	1 897	1 904	2 465	2 400
Frais de vente et de développement des marchés	6 972	5 448	5 233	5 189	5 957	5 314	6 361	5 498
Frais généraux et administratifs	1 784	1 516	1 865	1 482	1 279	1 202	1 268	1 005
Total des charges d'exploitation	17 626	15 556	13 912	13 438	11 304	10 124	12 901	10 970
Produits financiers	292	335	276	175	77	80	75	74
Charges financières	(1 449)	(1 103)	(1 330)	(1 247)	(283)	(156)	(559)	(82)
(Perte nette) bénéfice net	(3 174)	(1 228)	(983)	282	(1 912)	(2 087)	(3 351)	(2 260)
(Perte) bénéfice de base et dilué(e) par action	(0,04)	(0,02)	(0,01)	0,00	(0,03)	(0,03)	(0,04)	(0,03)

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2019 témoignent de l'apport grandissant de Trogarzo^{MD}.

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments.

Changements récents de normes comptables

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires.

Données sur les actions en circulation

Le 9 juillet 2019, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 76 953 411, tandis que le nombre d'options en cours attribuées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 2 418 618. Nous avons également un nombre de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en circulation d'un montant en capital global de 57 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023 par suite du placement d'instruments de créance que nous avons mené à terme le 19 juin 2018. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 3 872 055 actions ordinaires.

Obligations contractuelles

Aucun changement important au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu autrement que dans le cours normal des activités durant le trimestre clos le 31 mai 2019, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 6 afférente aux états financiers intermédiaires.

Facteurs économiques et sectoriels

Les facteurs économiques et sectoriels demeurent essentiellement les mêmes que ceux indiqués dans notre rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Contrôle interne

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société durant la période ouverte le 1^{er} mars 2019 et close le 31 mai 2019 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net ou à la perte nette les produits financiers et les charges financières, les amortissements, les avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location et l'impôt. Nous excluons aussi de notre calcul du BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	31 mai		31 mai	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(3 174)	(1 912)	(4 402)	(3 999)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements	1 922	420	3 636	801
Avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location	228	–	228	–
Charges financières	1 449	283	2 552	439
Produits financiers	(292)	(77)	(627)	(157)
Rémunération fondée sur des actions	320	341	584	496
Dépréciation des stocks	0	126	3	(4)
BAIIA ajusté	453	(819)	1 974	(2 424)

Information prospective

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant la croissance des revenus tirés de la vente de nos produits, le lancement d'*EGRIFTA SV^{MC}*, la réduction des remises accordées à la suite du lancement d'*EGRIFTA SV^{MC}*, l'observance thérapeutique d'*EGRIFTA SV^{MC}*, le délai pour l'obtention d'une décision de l'EMA à l'égard de la commercialisation de Trogarzo^{MD} en Europe, le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes atteintes du VIH, et le délai pour procéder à des essais cliniques chez les humains et pour obtenir des résultats en matière de preuve de concept pour le développement de notre plateforme d'oncologie.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment celles voulant que les ventes d'*EGRIFTA^{MD}* et de Trogarzo^{MD} continueront d'augmenter aux États-Unis, que la commercialisation de Trogarzo^{MD} en Europe sera approuvée et que son lancement sera effectué avec succès sur ce territoire, qu'aucun effet secondaire indésirable qui découlerait de l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA^{MD}* ou de Trogarzo^{MD} ne sera

découvert, que le lancement d'*EGRIFTA SVM^C* aux États-Unis se fera à l'automne de 2019 et qu'il sera bien accueilli par les marchés, que les résultats du développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes atteintes du VIH mèneront à l'autorisation de l'utilisation d'*EGRIFTA^{MD}* aux États-Unis pour le traitement de cette maladie, et que les résultats du développement de notre plateforme d'oncologie seront positifs et nous permettront de respecter les délais que nous nous sommes fixés.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, le risque que les ventes d'*EGRIFTA^{MD}* et/ou de Trogarzo^{MD} diminuent ou cessent de progresser, qu'un rappel de l'un ou l'autre de ces produits ait lieu, que l'Agence européenne des médicaments (EMA) n'approuve pas notre demande d'autorisation de mise en marché de Trogarzo^{MD} en Europe ou qu'elle demande des études supplémentaires avant d'accorder son autorisation, qu'*EGRIFTA SVM^C* ne soit pas bien accueilli par les marchés, que les résultats du développement de la tésamoréline ne soient pas suffisamment concluants pour l'obtention de l'approbation de la FDA pour l'utilisation d'*EGRIFTA^{MD}* pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez les personnes atteintes du VIH, et que nous n'ayons pas respecté les délais que nous nous sommes fixés pour le développement de notre plateforme d'oncologie.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 20 février 2019 pour connaître les autres risques liés à l'exercice de nos activités et à Theratechnologies elle-même. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.